



**AVIS DE CONCESSION
DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC
Procédure simplifiée**

- 1. Identification de l'autorité délégante** : Commune de SESSENHEIM – 2 Place de la Mairie – 67770 SESSENHEIM / Tel : 03 88 86 97 04 / Mail : commune-de-sessenheim@orange.fr
- 2. Objet de la délégation** : Gestion et exploitation de l'accueil périscolaire de la commune de Sessenheim (démarrage au 1^{er} septembre 2026)
- 3. Procédure** : Délégation de service public, en application des dispositions des articles L. 1411-1 et R.1411-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et des articles L. 3100-1 et L. 3126-1 du Code de la commande publique, relatifs aux contrats de concession.
Il s'agit d'une procédure ouverte.
- 4. Durée de la délégation** : 5 ans.
- 5. Prise d'effet de la convention** : Le 1^{er} septembre 2026
- 6. Caractéristiques principales du contrat** : Le délégataire aura la charge de la gestion et de l'exploitation quotidienne de la structure d'accueil durant l'année scolaire. La structure est située à l'adresse suivante : 2 rue Henri Loux, 67770 Sessenheim.
- 7. Composition du dossier des candidats** : Le dossier établi par les candidats devra être conforme aux caractéristiques détaillées dans le règlement de consultation. L'attention des candidats est attirée sur le fait que l'autorité délégante demande que soient fournies en même temps une « candidature » et une « offre ».
- 8. Critères d'appréciation des candidatures** : Les dossiers de candidature seront appréciés par la commission de délégation de service public sur la base :
 - des garanties professionnelles et financières,
 - du respect de l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés,
 - et de leur aptitude à assurer la continuité du service public et l'égalité des usagers devant le service public.
- 9. Critères d'appréciation des offres** : Les offres seront appréciées sur la base des critères suivants, conformément au règlement de consultation :
 - La conformité des offres au cahier des charges
 - Les moyens matériels et ressources humaines affectés au service
 - La qualité du projet éducatif et pédagogique de l'établissement
 - Les conditions financières proposées
 - Les engagements en matière de développement durable liés, d'une part à l'exécution du service, et, d'autre part, à la mise en œuvre de la responsabilité sociale et environnementale du candidat au niveau global.

10. Visite du site : Visite facultative prévue le mercredi 20 mai 2026 de 10H à 12H. Les candidats qui souhaitent réaliser la visite s'annonceront 24 heures au préalable à l'adresse mail suivante : commune-de-sessenheim@orange.fr avec copie à marches.publics@cc-paysrhenan.fr. Les modalités complémentaires concernant la visite sont précisées à l'article 9 du règlement de consultation.

11. Dématérialisation de la procédure de consultation sur le profil-acheteur de la commune de Sessenheim : <https://www.marches-securises.fr>, permettant :

- Le téléchargement du dossier de consultation
- Les questions des candidats et les réponses subséquentes du pouvoir adjudicateur
- La remise des candidatures et des offres par voie électronique

12. Date limite de réception des candidatures et offres : Le jeudi 11 juin 2026 à 12H00.

13. Instance chargée des procédures de recours : Tribunal administratif de STRASBOURG – 31 avenue de la Paix – 67000 STRASBOURG / Tél : 03 88 21 23 23 – Mail : greffe.ta-strasbourg@juradm.fr

14. Date d'envoi du présent avis à la publication : Le 07 mai 2026

Le Maire

Dominique BEDELL